



Direction de la police municipale et de la prévention
Département de la prévention, de la médiation et des personnes vulnérables

2024 DPMP 1 Subventions (302 000 euros) et conventions à 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024.

.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'Etat qui s'adresse à des jeunes parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances.

VVV offre à ces jeunes la possibilité de bénéficier d'activités de proximité à dimension culturelle, civique, sportive et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la Cité. À Paris, sa mise en œuvre est assurée en articulation étroite avec les mairies d'arrondissement, dans le cadre du volet prévention des contrats locaux de prévention et sécurité et concerne prioritairement des actions situées dans des quartiers populaires. En 2023, la contribution de la DPMP au titre du VVV s'élevait à 304 000 € pour le financement de 184 projets à destination d'environ 15 000 jeunes parisiens.

Le programme parisien s'inscrit à la convergence de plusieurs politiques sectorielles de la collectivité parisienne: prévention de la délinquance et protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est donc mis en œuvre par la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) et la Direction de la solidarité (DSOL), en lien étroit avec les équipes de développement local de la Mission Politique de la Ville de la DDCT. Les Mairies d'arrondissement sont consultées et donnent leur avis sur chaque projet local. Cette coordination garantit une vision globale des besoins sur l'ensemble du territoire parisien ainsi que la cohérence des choix opérés et des financements.

La DSOL participe également aux financements de structures (centres sociaux et espaces de proximité) qui proposent des activités pendant les vacances scolaires en direction du public des opérations VVV. Ces participations sont regroupées dans le cadre des conventions globales passées par la collectivité avec ces partenaires.

Enfin dans le cadre des missions confiées par la collectivité parisienne aux associations de prévention spécialisée, les éducateurs animent régulièrement des actions de proximité qui participent de la dynamique des VVV, avec des jeunes de 12 à 21 ans en lien avec les Mairies d'arrondissement et partenaires locaux.

En 2024, 235 projets ont été présentés par les porteurs de projets : 167 ont été retenus par la DPMP.

Les actions touchant un public âgé de 11 à 18 ans, favorisant la participation des jeunes filles, se déroulant sur l'espace public (squares, places) ou en pied d'immeuble et pendant la période des vacances scolaires et essentiellement estivales, construites en lien avec des équipes de prévention spécialisée, les centres sociaux et/ou d'autres acteurs implantés dans les secteurs d'intervention et concernant des quartiers populaires, ont été privilégiées. Les projets retenus témoignent d'une grande diversité dans les supports d'animation : théâtre, ateliers d'écriture, danse, arts urbains, arts plastiques, activités sportives, ateliers scientifiques, multimédia, vidéo, boxe éducative, débats, etc.

Le programme soutient également des sorties hors de Paris ainsi que des séjours en province ou à l'étranger. Ces différentes actions ont toutes vocation à développer l'autonomie des jeunes, leur sens des responsabilités, à valoriser leurs compétences dans un esprit d'équipe et de solidarité et à nouer des liens de confiance avec les animateurs.

En complément des activités sportives classiques, des ateliers participatifs autour du vélo, des jeux de rôle grandeur nature ou des sessions de création de chansons sont également présentées, témoignant de la recherche de projets innovants par les associations. De courts séjours de découverte en Europe sont également proposés.

Citons enfin les VVV dits « nocturnes », organisés sur une tranche horaire pouvant s'étendre jusqu'à 2 heures du matin, avec des visites, des sorties culturelles ou des ateliers et débats citoyens, qui permettent de toucher la tranche la plus âgée du public cible.

En outre, la ville de Paris a choisi d'étendre le financement des actions en dehors des périodes de vacances et de soutenir celles débutant dès la mi-juin, lorsque les établissements scolaires ne peuvent plus accueillir les élèves. Le dispositif VVV permettra également d'occuper positivement l'espace public et soutenir les acteurs associatifs locaux qui mèneront ces actions, en s'adaptant aux consignes et recommandations.

Le présent projet de délibération présente contribution de la Direction de la police municipale et de la prévention du programme Ville Vie Vacances 2024, au titre de la compétence de la Collectivité en matière de prévention de la délinquance. Dans

ce cadre, il est proposé d'attribuer la somme de 302 000 euros aux 102 structures partenaires portant 167 actions.

Il est également demandé à votre assemblée d'autoriser la Maire de Paris à signer des conventions avec 9 structures.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris